

## Règlement des expositions au Moulin à Huile

Les expositions se font du vendredi au lundi  
de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.

### **Sélection.**

Les personnes n'ayant jamais exposé au Moulin à Huile, sont priées de faire parvenir des photos de leurs oeuvres aux personnes responsables du Syndicat d'Initiative ou de les contacter en vue d'un rendez-vous.

### **J – 15.**

L'exposant doit se mettre en rapport avec ces personnes pour régler les derniers détails, ainsi qu'avec notre attachée de presse Agathe FAKIRI, pour un article dans le journal « La Provence » au moins 8 jours avant l'exposition.

Téléphone: 06 16 54 28 70 - e mail: [agathe.fakiri@gmail.com](mailto:agathe.fakiri@gmail.com)

### **Garde.**

La garde est assurée par l'exposant ou une personne de son choix (à condition que les responsables du Syndicat d'Initiative soient tenus informés).

### **Prêt de matériel.**

Le matériel d'accrochage est prêté par le Syndicat d'Initiative, ainsi que des tables et des chaises. Un réfrigérateur et un micro-onde seront mis à votre disposition pour le vernissage.

### **Assurance.**

Le Syndicat d'Initiative décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des oeuvres exposées. (Remplir la décharge)

### **Tarif.**

Le tarif est de 40 Euros par exposant.

### **Désistement.**

Pour tout désistement un mois avant la date d'exposition, les frais d'inscription vous seront restitués. Passé ce délai, ceux-ci reviendront au Syndicat d'Initiative.

### **Affiches.**

Une maquette de l'affiche est remise lors de votre inscription ; à vous de la compléter en respectant le format A3.

-15 jours avant votre exposition, vous devrez nous remettre 20 affiches pour les répartir dans le village. Nous ne nous chargeons pas de l'affichage en dehors du village.

### **Invitations.**

Une liste des VIP et des présidents d'Associations vous sera remise.

**Vernissage.**

Toute exposition est assujettie à un vernissage qui a lieu le samedi soir.  
Le cocktail est à la charge de l'exposant. Des tables peuvent être mises à sa disposition.

Sans vernissage, nous ne retiendrons pas votre candidature.

**Renseignements et courriers :**

**La personne du Syndicat d'initiative responsable des expositions au Moulin à Huile est Agathe FAKIRI, 06 16 54 28 70 - e mail: [agathe.fakiri@gmail.com](mailto:agathe.fakiri@gmail.com)**

*P.S : Dans le souci de permettre aux nouveaux artistes d'exposer au Moulin à huile, il est rappelé que les exposants auront la possibilité de présenter leurs oeuvres, une année sur deux.*